



## Procès-verbal No 7 Séance du 4 septembre 2017

**Présidence : Madame Véronique Teuscher**

**Madame la Présidente** ouvre la 7<sup>e</sup> séance de la législature à 20h15. Elle souhaite la bienvenue aux membres du Conseil, à M. le Syndic, à Messieurs les membres de la Municipalité, à Madame la secrétaire, à Messieurs les huissiers, à Mesdames les scrutatrices, à Messieurs les représentants de la presse régionale et cantonale, ainsi qu'au fidèle public.

**Mme Teuscher** souhaite faire part de ses sincères condoléances à sa collègue de parti et Conseillère communale Madame Glawdys Monnin qui a perdu son papa Monsieur Jean Monnin. Elle fait part également du décès de M. Pierre Peugeot, ancien conseiller communal et fidèle dans les rangs du public. Elle prie l'assemblée de se lever afin de respecter une minute de silence en leur mémoire ainsi que pour toutes les personnes qui ont été touchées par le décès d'un proche.

Avant de débiter la séance, **Mme la Présidente** dit qu'elle a eu l'honneur et le plaisir de représenter le Conseil communal aux manifestations suivantes, en tant que vice-Présidente:

- le 28 juin à la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants
- le 29 juin aux promotions des établissements scolaires de Vallorbe, Ballaigues et Vallon du Nozon

Puis en tant que Présidente :

- le 1<sup>er</sup> août à la célébration de notre Fête nationale à la Halle des Fêtes
- le 18 août au tournoi de foot à six organisé par le Val-Bal
- le 1<sup>er</sup> septembre à la passation des pouvoirs au caveau communal
- le 3 septembre à la fête de l'Abbaye de la Confrérie des fusiliers de la truite

### Premier objet

#### **Appel**

**Excusés** : Mesdames Sarah Clot, Monique Tzaud, Glawdys Monnin  
Messieurs Pierre Bridel, Luc Neuschwander et Jérôme Perrin

L'appel fait constater la présence de 44 conseillers/50, les six personnes absentes ont pris la peine de s'excuser.

Le quorum étant atteint, **Mme la Présidente** soumet aux conseillers l'ordre du jour.

**Deuxième objet**  
**Adoption de l'ordre du jour**

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Message de Mme la Présidente
4. Adoption du procès-verbal No 6 du 19 juin 2017
5. Correspondance
6. Rapport No 9/17 de la Commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité à la motion « Bellevue zone 30 km/h »
7. Rapport No 10/17 de la Municipalité en réponse au postulat « Easyvote » déposé par Messieurs Luc-Olivier Stramke et Gaëtan Uldry
8. Préavis municipaux et nomination des commissions
9. Communications de la Municipalité
10. Motions, postulats, interpellations, résolutions, pétitions et projets
11. Divers, questions et vœux

Cet ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

**Troisième objet**  
**Message de Mme la Présidente**

*« Mesdames et Messieurs,*

*C'est pour moi un grand honneur de me trouver devant vous en tant que Présidente du Conseil communal.*

*Vallorbe, j'y suis née et y ai passé les 10 premières années de ma vie. Puis, suite à un regroupement familial se fut le départ pour la banlieue lausannoise. Ce départ fut douloureux pour moi, en effet quitter son village et tous ses amis à l'âge de 10 ans n'est pas une mince affaire.*

*Puis le temps aidant, je me suis sentie bien « à la ville » et disais haut et fort que jamais je ne retournerai à Vallorbe !*

*Mais voilà, comme on dit il ne faut jamais dire jamais !*

*Je suis de retour à Vallorbe depuis fin 2004 et j'y ai été accueillie comme si je n'étais jamais partie. Vallorbe avait certes changé, évolué, mais son cœur était le même.*

*Entrée au Conseil communal le 15 décembre 2008, un peu par hasard. Le Parti Socialiste avait un siège vacant. Je pensais finir la législature en cours, et n'étais pas certaine de me présenter pour la suivante. Mais je me suis très vite prise au jeu. Et aujourd'hui m'en voilà la Présidente. C'est tellement intéressant et valorisant d'être acteur des décisions communales. Cela fait déjà quelques années que l'on me demande au sein de mon groupe de prendre la présidence. J'ai plusieurs fois refusé en prétextant que mes enfants étaient un peu petits. Mais voilà, ils grandissent, et je ne pouvais plus me servir de cette excuse. Pour être Président du Conseil communal à mon avis il faut aimer son village, aimer les gens et avoir envie de s'investir pour la collectivité.*

*Je pense remplir ses critères alors je me suis lancée. De plus, je crois qu'au fond de moi j'ai toujours eu envie de sonner cette petite clochette ! Trêve de plaisanterie, en étant au Conseil communal, en tant que conseiller ou président on ne peut pas plaire à tout le monde, les décisions que nous prenons ne sont pas accueillies par chaque vallorbier de la même manière. Il est très facile de critiquer et de dire « y'a qu'à... ». D'ailleurs cela me fait penser à une petite maxime que j'ai vue lors d'une visite au moulin du papier de Fontaine de Vauchuse lors de mes vacances en famille cet été. Elle disait « Tout homme qui dirige ou qui fait quelque chose, a, contre lui : ceux qui voudraient faire la même chose, ceux qui font précisément le contraire, et surtout la grande armée des gens beaucoup plus sévères, qui ne font rien ». J'ai trouvé que cette citation illustre très bien la société actuelle.*

*En effet, grâce aux réseaux sociaux et aux moyens de communication, il devient très facile de s'exprimer sur tout et de manière parfois méchante et destructrice. La devise vallorbière nous dit « Par la concorde les choses croissent, mais la discorde les détruit ». Que dire de plus ? Cette devise est bien illustrée par notre conseil, qui malgré ses trois partis a une cohésion et une unité qui font avancer et évoluer Vallorbe. Les décisions que nous prenons, ensemble avec la Municipalité, ont pour buts : le bien-être et le bien vivre des Vallorbiens actuels et futurs.*

*Je suis fière de vous représenter durant cette année et d'apporter ensemble notre pierre à l'édifice vallorbier et ainsi faire de notre village un lieu toujours autant accueillant, prospère et dynamique. Je vous remercie de votre confiance en m'ayant élu à ce poste de Présidente et je mettrai mon énergie et mon cœur afin de remplir au mieux les tâches y relatives. Je vous souhaite à tous une très belle année, riche en décisions constructives, en débats respectueux et en échanges conviviaux. Merci infiniment de votre attention.*

*Véronique Teuscher »*

#### **Quatrième objet**

#### **Adoption du procès-verbal No 6 du 19 juin 2017**

M. Cl. **Magnenat** demande une rectification en page 13, avant dernier paragraphe, intervention de M. J.-A. Chezeaux :

*« Il remercie également la Municipalité pour les travaux effectués sur le chemin piétonnier qui relie la **Renfile** à la passerelle de la Diaz » en lieu et place de la SEC.*

Le procès-verbal No 6 est ensuite adopté à l'**unanimité, sans remarque**

#### **Cinquième objet**

#### **Correspondance**

- Le 22 juin un courriel de Monsieur Thierry Goël :

*« Concerne : Interpellation de M. Yann Jaillet « Pour plus de fluidité sur la semi-autoroute ».*

*Mesdames, Messieurs les conseillers,*

*Une ancienne interpellation au sein du conseil communal du parti radical de l'époque : « Pour plus de sécurité sur l'autoroute », nous a peut-être amené plus de sécurité sur l'autoroute mais a eu pour effet de réduire la vitesse à 80 km/h, ce qui n'a pas amélioré la fluidité du trafic...*

*Cette nouvelle interpellation me laisse perplexe... Il me semble que chaque Vallorbier sait qu'à la veille des week-end chargés ou en fin de journée, cela bouchonne à la frontière...*

*En mettant un panneau indicateur « Attention bouchon », que vont faire les automobilistes ? Ils vont bien évidemment sortir de l'autoroute et passer par toutes les échappatoires possibles, notamment par les Clées et créer des bouchons dans Vallorbe !*

*Ainsi, il n'y aura pas seulement les personnes qui veulent passer la frontière qui seront embêtés mais également les Vallorbiers qui rentrent chez eux ! Sans parler d'une augmentation des nuisances dans le village et une augmentation des problèmes de sécurité.*

*Je demande aux conseillers de réfléchir aux conséquences d'une telle résolution et de revenir sur leur décision.*

*En vous remerciant par avance, je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs les conseillers mes meilleures salutations.*

*Thierry Goël »*

- Une carte de remerciements de la famille de Jérémy Kolly pour le cadeau de naissance offert par le Conseil communal
- Le 12 juillet le rapport d'activité de l'ARAVOH :

*« ARAVOH*

*Association auprès des requérants d'asile*

#### *Rapport d'activités 2016*

*Vous trouverez ci-joint le rapport relatif à nos activités en 2016.*

*Plusieurs modifications de notre comité ont eu lieu au premier janvier 2016. Vous y trouverez la composition actuelle à la page 5 du rapport. Je vous en souhaite bonne réception.*

*Vous trouverez tout ce qui concerne Aravoh sur notre site : [aravoh.ch](http://aravoh.ch)*

*Je reste à votre disposition pour toutes questions ou tous renseignements désirés.*

*Très cordialement.*

*Yvette Fishmann  
Présidente »*

Les Conseillères et Conseillers qui souhaiteraient consulter ce rapport peuvent s'adresser à Mme La Présidente.

- **Le 21 août, copies de courriers faisant suite au postulat déposé lors de la séance du 19 juin par Madame Bréchon ainsi qu'à la résolution de Monsieur Yann Jaillet concernant l'engorgement au Creux.**

## **1. Courrier de la Municipalité de Vallorbe**

### **« Engorgement de la RC 251 a**

*Monsieur le Syndic, Messieurs les municipaux,*

*Lors de la séance du Conseil communal de notre commune, le 19 juin 2017, un postulat relatif au problème de circulation sur la route RC 251, plus particulièrement sur le tronçon Ballaigues – Le Creux – Vallorbe, a été voté et adopté par 39 oui et 1 abstention.*

*Selon les conclusions de ce postulat, nous vous saurions gré de bien vouloir considérer la possibilité d'autoriser l'accès au chemin « La Chenaux » pour les véhicules se rendant de Vallorbe à Ballaigues ou de Ballaigues à Vallorbe, solution qui serait un premier pas pour le désengorgement de la zone du Creux.*

*Dans l'attente de votre prise de position, nous vous présentons, Monsieur le Syndic, Messieurs les municipaux, nos salutations distinguées.*

*Au nom de la Municipalité*

*Le Syndic  
S. Costantini*

*La Secrétaire  
F. Mani »*

## **2. Réponse de la Municipalité de Ballaigues**

### **« Engorgement de la RC 251 a**

*Monsieur le Syndic,  
Messieurs les Municipaux,*

*Lors de sa séance du 10 juillet 2017, la Municipalité de Ballaigues a pris connaissance de votre courrier du 4 juillet concernant l'objet cité en titre.*

*Les arguments et les conclusions du postulat voté et adopté par le Conseil communal de Vallorbe, dont nous avons pris connaissance par voie de presse nous sont familiers, tant il est vrai qu'ils nous sont régulièrement présentés par quelque citoyen de l'une ou l'autre de nos communes respectives. Des réponses verbales ou écrites ont déjà été adressées à ces divers intervenants ; votre requête basée sur le postulat du Conseil communal nous donne l'occasion de les formuler de manière officielle.*

*La route de la Chenaux, conduisant des silos à sel de la semi-autoroute A9b jusqu'à proximité du barrage de la Jougnenaz est une route forestière au sens de la Loi Forestière vaudoise (LFo). Elle fait partie du plan sectoriel de fermeture des routes forestières élaboré en conséquence de l'article 31 de cette même loi, plan dûment validé l'année dernière par les instances cantonales ; à ce titre elle est interdite à la circulation.*

*Les détails des dispositions légales réglant les diverses procédures y afférant se trouvent dans le Règlement d'application de la Loi forestière vaudoise (RVLFo), section IV, Circulation des véhicules à moteur, articles 31, 32, 33 et 34 qui précisent la procédure et les diverses autorisations ou dérogations, ainsi que le cadre dans lequel elles peuvent être accordées.*

*A la lecture de ces textes, force nous est donnée de constater que votre requête n'entre pas dans le cadre légal d'une quelconque forme d'exception.*

*En complément de ce qui précède, la Municipalité relève, que ce chemin, placé sous la responsabilité de la Commune qui pourvoit à son entretien, n'est absolument pas conçu pour absorber un trafic routier régulier et bidirectionnel.*

*Des travaux forestiers s'y déroulent très régulièrement avec leur lot d'entraves à la circulation et les risques liés à l'exploitation de la forêt voisine (chutes de pierres etc.) La configuration de la route (largeur, profil, accotements, revêtement, liaison avec le réseau routier cantonal) n'est pas conçue pour l'utilisation que vous envisagez. Il convient en plus de prendre en compte le fait que ce chemin est un itinéraire cycliste fléché recommandé, voire obligatoire, afin d'éviter la présence de cyclistes sur l'A9b entre la jonction Ballaigues et le Creux.*

*Malgré toute la signalisation suggérée par le postulat, si un accident grave devait se produire sur cet itinéraire, la Commune ne pourrait se départir de ses responsabilités, expérience faite sur une autre route communale où une procédure judiciaire est en cours depuis plus de cinq ans.*

*En conséquence de ce qui précède, la Municipalité de Ballaigues ne souhaite pas entrer en matière sur une éventuelle ouverture à la circulation de la route de la Chenau.*

*Tout en regrettant de ne pouvoir donner une suite favorable à votre requête, nous vous présentons, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, nos salutations distinguées.*

*AU NOM DE LA MUNICIPALITE*

*Le syndic :  
Raphaël Darbellay*

*La secrétaire :  
Sandra Leresche »*

### **3. Courrier envoyé par la Municipalité de Vallorbe à l'Office Fédéral des routes**

#### **« Engorgement de l'A9 b**

*Monsieur,*

*Force nous est malheureusement de constater que, indépendamment des travaux en cours, des kilomètres de colonnes de véhicules se forment quasiment quotidiennement sur la semi autoroute Orbe-Vallorbe, rendant l'accès à notre localité très problématique.*

*Cette situation n'est plus du tout supportable.*

*Lors de la séance du Conseil communal du 24 avril dernier, une résolution a été déposée demandant qu'un panneau de signalisation annonçant la présence des colonnes de véhicules en attente et donnant les possibilités aux usagers d'emprunter un autre itinéraire soit mis en place, l'idéal étant à la hauteur de la sortie d'Orbe.*

*Dans le cas où cette requête serait refusée, le Conseil sollicite la tenue, dans notre localité, d'une séance d'information et de discussion ouverte à la population par le chef de l'OFROU, afin que cette position soit justifiée.*

*Nous profitons de ce courrier pour réitérer notre demande visant à prolonger jusqu'à la hauteur du pont du Daillard la voie de circulation destinée aux usagers de la route se rendant à Vallorbe.*

*Nous vous prions instamment de donner suite à ces requêtes et restons à votre disposition pour vous fournir tout complément d'information.*

*Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.*

*Au nom de la Municipalité*

*Le Syndic  
S. Costantini*

*La Secrétaire  
F. Mani »*

#### 4. Réponse de l'Office fédéral des routes

« *Engorgement de l'AS9 b – votre courrier du 7 juillet 2017*

*Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux,*

*Votre courrier du 7 juillet dernier nous est bien parvenu et a retenu toute notre attention. Comme vous le mentionnez, cette autoroute est en travaux pour mener à bien la sécurisation du tronçon. A cela, s'ajoutent des interventions au droit de la douane de Vallorbe, afin d'optimiser la zone de stockage des poids lourds, mesure retenue pour contribuer à fluidifier le trafic transfrontalier.*

*Par conséquent, une partie des perturbations est imputable aux restrictions de voies, nécessaires pour le chantier. Aussi, nous avons déjà prévu, une fois les travaux terminés, soit d'ici la fin de cette année, de mettre en place un monitoring du trafic pour avoir une image de la situation après travaux. Ces données nous permettront d'envisager d'envisager la mise en œuvre de mesures complémentaires et surtout d'évaluer leur opportunité.*

*Votre suggestion de pose d'une signalisation avancée d'annonce de bouchons risque d'être un appel d'air pur bon nombre d'usagers, qui sortiraient de la route nationale et passeraient par le réseau cantonal et communal, ce qui, vous en conviendrez, n'est pas le but recherché.*

*Bien évidemment, nous sommes toujours disposés à nous déplacer pour des séances d'information, une fois que les données d'observation seront en notre possession, voire d'éventuelles solutions.*

*En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, veuillez agréer, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, nos salutations distinguées.*

*Division Infrastructure routière ouest  
Filiale Estavayer-le-Lac  
Stefano Coraducci »*

- **Le 21 août courrier de la Municipalité de Vallorbe au Service du développement territorial Division aménagement communal relatif à la position de la Municipalité vis-à-vis du Plan sectoriel asile (PSA).**

« *Plan sectoriel asile (PSA)*

*Monsieur,*

*Cela fait plus de 17 ans que notre commune accueille sur son territoire un centre d'accueil fédéral pour les migrants ; durant les premières années, la cohabitation entre les personnes résidentes dans le centre et la population fut très difficile. Puis, au fil du temps, les efforts entrepris par les autorités communales en étroite partenariat avec les autorités et services cantonaux concernés, la direction du CEP et l'ARAVOH ont permis de faciliter l'intégration "temporaire" des migrants dans la localité.*

*Consciente des efforts entrepris, la population de Vallorbe a su faire la part des choses et l'on peut affirmer qu'aujourd'hui, cette coexistence se passe correctement. Un élément prépondérant lié à ce résultat est le statut des migrants, en l'occurrence, la phase de procédure dans laquelle ils se trouvent, qui leur laisse un espoir de rester de manière indéterminée sur le sol helvétique.*

*Dans les documents mis en consultation, il est fait mention que le centre de Vallorbe se limiterait à accueillir les requérants d'asile, sans faire allusion au maintien des activités actuelles liées à l'enregistrement et la procédure.*

*Cette explication laisse planer un doute quant à la typologie des personnes qui y séjourneront (requérants en phase de procédure ou requérants pour lesquels une non entrée en matière quant à leur séjour définitif en Suisse aurait déjà été formulée).*

*Tout porte à croire que si les résidents du centre venaient à être uniquement des personnes à qui le droit d'asile en Suisse serait refusé, la sécurité au sein de la localité serait compromise. Une localité de la taille de Vallorbe (3'747 habitants au 31 décembre dernier) ne possède pas les infrastructures sécuritaires nécessaires pour faire face aux inquiétudes légitimes de la population face à ce cas de figure.*

*Les requérants d'asile déboutés n'étant logiquement pas des personnes fuyant la persécution (si tel était le cas, ils ne seraient dès lors pas déboutés), il est donc raisonnable de penser que ce sont en majorité des personnes qui ont déposé une demande d'asile en Suisse pour des raisons économiques, tout en sachant que leurs chances de voir leur demande aboutir sont minces.*

*Lorsqu'ils seront amenés dans un centre tel que celui éventuellement prévu à Vallorbe, ils seront conscients que leur départ de Suisse est irrévocable et n'auront donc "plus rien à perdre ce qui risque d'engendrer des comportements délictueux, voire criminels. Or, la sécurité dans le centre ne sera pas améliorée pour autant par rapport à la situation actuelle. Le PSA n'évoque pas la sécurité dans le village et dans les transports publiques (trains, bus).*

*S'ajoute à cette inquiétude l'avenir des places de travail sur le site ; en cas de suppression des activités liées à l'enregistrement et à la procédure, une diminution des emplois dans le centre semble inéluctable.*

*En conclusion et au vu des efforts entrepris par la population et les autorités, la Municipalité est d'accord de poursuivre de manière pérenne la collaboration active quant à la gestion du centre dans sa configuration actuelle (activités d'enregistrement et de procédure et typologie des résidents).*

*Tout changement d'affectation conduirait à une cessation immédiate de toute forme de collaboration entre les autorités locales et la Confédération.*

*Cette volonté est également partagée par le Conseil communal de la localité.*

*A relever que les autorités ne sont pas non plus insensibles aux places de travail et estiment que les difficultés auxquelles elles doivent régulièrement faire face se doivent d'être compensées par des retours sur l'économie régionale en général et locale en particulier.*

*En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous présentons, Monsieur, nos salutations les meilleures.*

*Au nom de la Municipalité*

*Le Syndic*

*La Secrétaire*

*S. Costantini*

*F. Mani »*

**Sixième objet**

**Rapport No 9/17 de la Commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité à la motion « Bellevue zone 30 km/h »**

M. A. **Kolly**, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission.

**Mme la Présidente** ouvre la discussion sur ce rapport :

M. Y. **Jaillet** dit qu'en lisant ce rapport il est resté sur sa faim. En effet, la Municipalité dit que la solution des 30 km/h poserait plus de problèmes qu'elle n'apporterait de solutions et elle propose de mettre des potelets. La commission quant à elle dit qu'il faudrait des obstacles et la Municipalité ne veut pas d'obstacle. Finalement la commission exhorte la Municipalité à élaborer une politique cohérente. Il souhaite savoir ce qu'il va se faire ou pas, avec ce rapport il ne voit pas où on veut aller.

M. L. **Fiorito**, Municipal, répond qu'il ne peut pas répondre de suite à cette question, que la Municipalité va essayer de trouver une solution.

M. R. **Gfeller** rejoint M. Jaillet dans son malaise au vu de ce rapport. Il ne sait pas ce qu'il doit voter. Doit-on prendre acte de la réponse de la Municipalité. Il n'y a pas de décision à prendre selon le rapport. Ce n'est pas très clair pour lui et il propose de refaire un rapport.

M. S. **Costantini**, Syndic, lui répond :

La motion de M. Lionel Favre avait pour but de sensibiliser les Autorités à la problématique de la vitesse des véhicules qui circulent dans certains quartiers et plus particulièrement celui de Bellevue. Le rapport de la Commission conclu aussi qu'il n'est pas nécessaire de limiter la vitesse à 30 km/h dans ce quartier et valide le fait que la Municipalité doit prendre des mesures afin d'éviter des déplacements trop rapides de véhicules.

La Municipalité avait proposé une variante qui ne convient pas la Commission. La Municipalité prend acte et trouvera autre solution. Comme l'a dit son Collègue M. Luigi Fiorito, il n'y a, à ce jour, pas encore de solution idéale, il faut encore étudier ce dossier, la Municipalité attendait la prise de position du Conseil communal avant de poursuivre ses réflexions.

M. le Syndic encourage donc les conseillers à accepter le rapport de la Commission, ce qui permettra ensuite à la Municipalité d'avoir la légitimité pour continuer son travail afin que cette problématique soit rapidement résolue. Merci

M. A. **Kolly** renchérit en disant que la commission était d'accord avec la Municipalité en ce qui concerne la zone 30 km/h et qu'à l'unanimité, elle était pour qu'une solution soit trouvée par la Municipalité.

M. R. **Gfeller** remercie M. Costantini pour ses explications, il votera donc pour prendre acte de cette réponse.

La parole n'étant plus demandée. **Mme la Présidente** soumet ce rapport au vote à main levée :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE**

- vu le préavis no 09/17 de la Municipalité
- ouï le rapport de la Commission chargée de l'étudier
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

**décide**

au vote à main levée, par **37 oui** (3 non et 4 abstentions) :

- de prendre acte de la réponse de la Municipalité à la motion de M. Lionel Favre, telle qu'elle lui a été soumise par le Conseil communal.

#### **Septième objet**

**Rapport No 10/17 de la Municipalité en réponse au postulat « Easyvote » déposé par Messieurs Luc-Olivier Stramke et Gaëtan Uldry**

**Mme la Présidente**, avant de lire ladite réponse, demande de corriger dans le rapport, la solution qui est proposée, à savoir « **composé d'un membre de chaque groupement politique** » en lieu et place de « conseiller communal ».

Elle ouvre la discussion à son sujet mais la parole n'est pas demandée.

Sur décision du Conseil, une commission est nommée par le bureau, à savoir :

Messieurs L.-O. **Stramke**, M. **Anex**, C. **Huguenin**, G. **Uldry** et Madame F. **Manière**

#### **Huitième objet**

**Préavis municipaux et nomination des commissions**

Il n'y a pas de préavis municipaux.

#### **Neuvième objet**

**Communications de la Municipalité**

M. Ch. **Schwerzmann**, Municipal, communique :

En début d'année, le plan de fermeture des chemins forestiers vous avait été présenté par l'inspecteur forestier. La Pose des premiers panneaux a été effectuée et va se poursuivre durant ces prochaines semaines. Merci de bien vouloir en prendre acte et de respecter cette nouvelle signalisation.

D'autre part, le sentier des planètes qui se trouve au-dessus de la gare a été rénové par le service forestier. Pour rappel, c'est un sentier didactique très intéressant qui avait été réalisé par une classe de M. P.-H. Jost, il y a quelques années.

M. L. **Fiorito**, Municipal, déclare, comme annoncé en début d'année, que la Municipalité souhaitait renforcer l'effectif de la sécurité municipale ainsi que prévoir le remplacement de M. Alain Collet, Chef de la voirie qui part en retraite. Dès lors, deux personnes ont été engagées au 1<sup>er</sup> septembre et il a le plaisir de les présenter ce soir, étant toujours plus facile de mettre un nom sur un visage. Il s'agit de Monsieur Cédric Vallotton pour la Sécurité municipale et Monsieur Michel Ortega comme Chef de la voirie. Il souhaite la bienvenue à ces deux messieurs.

M. S. **Costantini**, Syndic, communique :

Conformément au programme de législature et afin de donner une meilleure visibilité de notre Commune, la Municipalité a fait installer une caméra sur le toit de la Tour à la rue de la Boulangerie 2. Cette "Live cam" sur 360 degrés permet à chacun, via le site internet communal ([www.vallorbe.ch](http://www.vallorbe.ch)), de visualiser des images de notre localité. Les images sont d'excellente qualité, je vous incite à essayer ce "nouvel outil" informatique.

### Dixième objet

#### **Motions, postulats, interpellations, résolutions, pétitions et projets**

Il n'y a pas de motion, postulat, interpellation, résolution, pétition et projet.

### Onzième objet

#### **Divers, questions et vœux**

M. R. **Gfeller** tient à féliciter la Municipalité, pour la lettre envoyée au sujet des inquiétudes légitimes que nous pouvons avoir, quant à l'avenir du centre de procédure de requérants d'asile. Il souhaiterait même que le Conseil puisse appuyer d'une façon ou d'une autre ce courrier.

**Mme la Présidente** lui répond que la correspondance de la Municipalité inclus le Conseil communal.

Mme L. **Bréchon** remercie les Communes de Vallorbe et Ballaigues pour leurs courriers, concernant son postulat. On dit qu'il vaut mieux prévenir que guérir... Son intervention avait été faite dans un élan de proactivité au vu de la situation actuelle et de la future fermeture des Grands-Bois. Elle a bien compris que les travaux de la semi-autoroute seront terminés lorsque la fermeture des Grands-Bois interviendra. Cependant, elle espère sincèrement qu'il n'y aura pas de soucis d'engorgement à ce moment-là ou même avant. C'est pourquoi elle se réserve le droit de revenir à la charge, cette fois, malheureusement, pour -entre guillemets- "panser des blessures".

M. J. **Jeanmonod** revient sur un sujet souvent mis en cause, à savoir la réglementation du parcage des voitures dans ce village, notamment à la rue de l'Ancienne Poste. En effet, il avait été dit que cela serait réglé durant l'été. Toujours rien et cela fait déjà une année qu'il n'y a jamais de place de parc lorsqu'on se rend chez le médecin. Il y a deux médecins et les places de parc sont occupées par des personnes qui n'ont rien à y faire. De plus, il y a des personnes à mobilité réduite et il n'y a aucun endroit pour leur prise en charge. Il cite également le quai des anglais qui durant l'été était en permanence occupé par des camionnettes et autre véhicule, qui reculent dans les fleurs mises en place. Des voitures sont même restées en plan 15 jours durant les vacances de chantiers.

Pour le tourisme et les habitants, cela devient une urgence de faire quelque chose. Il fait également remarquer qu'il y a un panneau de stationnement pour 15 mn à la poste alors que l'Office ferme à 11 h 00 le samedi. Ce n'est pas très fair-play selon lui de mettre 15 mn durant le samedi.

M. L.-O. **Stramke** remercie la Municipalité pour la réponse donnée au postulat qu'il a déposé avec M. Uldry au sujet d' « Easyvote ».

M. D. **Rosetti** félicite Mme la Présidente pour l'organisation du 1<sup>er</sup> août ainsi que pour la qualité des propos des différentes oratrices. Il remercie également la Municipalité pour la pose de passages piétons supplémentaires dans la localité, garantissant ainsi une meilleure sécurité à toute la population.

M. Ch. **Lirgg** revient sur les bouchons entre Ballaigues et le Creux. Selon lui, tant qu'une solution pour le Creux ne sera pas trouvée, il y aura toujours des bouchons et les gens passeront par les villages. Il faut selon lui trouver une solution pour que les voitures puissent passer rapidement au Creux.

M. J.-A. **Chezeaux** demande ce qu'il en est au sujet des travaux, sur le trottoir, en amont de la rue de l'Ancienne Poste. En effet, il y a de nombreux trous et lorsque les containers avaient été installés à cet endroit, on lui avait dit que ces trous seraient bouchés. Il demande également en ce qui concerne les Grands-Bois, si on connaît exactement la nature des travaux qui seront exécutés.

M. L. **Fiorito** en réponse à M. Jeanmonod, pour le stationnement, dit que la livraison des panneaux a quelque peu tardé, et que dès leur réception, ils seront installés, aussi bien, depuis la rue Ruchonnet jusqu'au quai des anglais, qu'à la rue de l'Ancienne Poste. Plus on s'éloignera du centre du village, plus la durée augmentera en matière de parcage.

M. J. **Jeanmonod** remercie M. le Municipal pour sa réponse. Il était un peu inquiet car pour la fermeture des chemins forestiers, cela a vite été fait, il se posait donc quelques questions.

M. S. **Costantini** concernant la deuxième question de M. Jacques-André Chezeaux, répond que la Municipalité n'a, à ce jour, pas reçu d'informations détaillées concernant les travaux prévus dans les Grands-bois en 2018. Cependant, il dit que la Municipalité veillera à ce que ces travaux n'engendrent pas un report de trafic sur la route entre Vallorbe et Premier. Elle sera également très attentive au fait que les travaux sur la semi-autoroute soient terminés avant que ceux prévus dans les Grands-Bois ne commencent, il serait inacceptable que les deux axes routiers principaux permettant d'accéder à Vallorbe soient en réfection en même temps.

Mme F. **Manière** abonde dans le même sens que M. Jeanmonod pour le parcage à la rue de l'Ancienne Poste.

D'autre part, compte tenu de la présence, ce soir, de M. Vallotton, nouveau chef de la sécurité, Mme Manière tient à relever certains faits récurrents aux abords de la Halle des Fêtes, sans entrer dans les détails, elle souhaite qu'une surveillance accrue soit apportée durant la journée et en soirée à cet endroit. Il en va de la sécurité de la population et des enfants en particulier.

M. Y. **Jaillet** remercie tout d'abord la Municipalité pour la lettre adressée concernant le CEP.

Il aimerait également savoir quelle sera la durée indiquée sur les panneaux qui vont être installés, notamment sur le quai des anglais.

Il rejoint la remarque de M. Rosetti au sujet des passages piétons. Toutefois, il a constaté qu'un de ces passages, sis à la Rue des Eterpaz, arrive directement dans un champ, cela va-t-il être modifié ?

Au sujet de la réponse de la Municipalité de Ballaigues, M. Jaillet a l'impression qu'elle se cache derrière le statut de cette route forestière pour ne rien entreprendre. Pourquoi dit-il, un statut cela peut se changer, quand on veut, on peut ! Il peut cependant comprendre qu'il n'y ait pas cette volonté car les ballaiguais ne veulent pas voir du trafic à travers Ballaigues car s'il y a un panneau indicatif de bouchons, les automobilistes passeront par leur localité. Il fait cependant remarquer que lorsqu'il y aura des travaux dans les Grands-Bois, le flux va s'accroître et il y aura aussi des bouchons dans Ballaigues.

Enfin, la réponse de l'OFROU le fait bien rire, au moins dit-il on a retenu leur attention, c'est déjà ça ! Les problèmes selon lui ne sont pas dus aux travaux en cours et il y avait déjà des bouchons avant, personne n'est dupe. Ce n'est pas cela qu'il voulait dénoncer lors du dépôt du postulat. Il est heureux de savoir qu'une fois les travaux terminés, ces messieurs vont mettre un monitoring pour constater ce que tous les usagers savent déjà depuis de nombreux mois. Ensuite ils songeront aux mesures à prendre, puis ils devront les évaluer pour savoir si c'est opportun de les prendre. Cela fera 10 ans de travail pour l'Office afin d'essayer de nous trouver une solution. En conclusion, c'est son petit coup de gueule, car selon lui leur réponse ne veut rien dire et dans dix ans, on sera toujours dans la même situation.

M. L. Fiorito, Municipal, lui répond que pour le passage à la rue des Eterpaz, il est prévu de faire un trottoir. Quant à la durée du parage, tout a été revu, à savoir :

- Sur le quai des anglais, cela sera limité à 4 heures
- Un panneau sera installé sur la place de la Halle des Fêtes pour 24 heures maximum
- Au Frézillon, limitation à 5 heures
- A la rue Ruchonnet, limitation à 4 heures avec possibilité d'avoir un macaron
- A la rue de l'Ancienne Poste, limitation à 3 heures

M. Y. Jaillet prend note des réponses de M. Fiorito. En ce qui concerne les durées de 3 et 4 heures, il n'est pas convaincu que cela soit favorable aux habitants. En effet, lorsqu'on vit à Vallorbe, que l'on y paie ses impôts et qu'il y a une place de parc proche de chez soi, si on nous dit d'aller se parquer le plus loin possible, ce n'est pas une bonne solution. Selon lui, une fois de plus, à cause de personnes récalcitrantes, qui squattent des places qu'ils ne devraient pas, c'est tout le monde qui paie. Il regrette un peu cette démarche.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** remercie les conseillers pour la bonne tenue des débats et leur rappelle la prochaine séance, agendée au 23 octobre à 20h15.

Il est 21h15, la séance est levée.

La Présidente :  
Véronique Teuscher

La Secrétaire :  
Francine Manière

*V. Teuscher*



**Prochaine séance, lundi 23 octobre 2017 à 20 h 15**